



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°2 -

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le 12/11/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20251104-251104_2-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :
Délégation de couteliers pour la participation au salon Afilada à TANDIL

SÉANCE DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 4 novembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 29 octobre 2025 s'est réuni en salle du conseil à la Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER Maire,
Hélène BOUDON, Claude GOUILLOU-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Sérap ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

David DEROSSIS à Stéphane RODIER ;
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;
Patricia BOSTMAMBRUN à Pierre CONTIE ;
Michelle MAGNOL à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;
Christophe MANKA à Hélène BOUDON ;
Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Catherine PAPUT



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le 12/11/2025

ID : 063-216304303-20251104-251104_2-DE



C.M. 04.11.25

- N°2 -

DÉLÉGATION DE COUTELIERS POUR LA PARTICIPATION AU SALON AFILADA À TANDIL

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Considérant** que La Ville de THIERS est engagée dans une coopération autour de la tradition coutelière avec la Ville de TANDIL en Argentine, une ville intermédiaire de 150 000 habitants, située au centre de la province de Buenos Aires, un territoire mêlant tissu urbain et villages ruraux ;
- **Considérant** que la Ville de THIERS est lauréate de l'appel à projet déposé en 2025 visant à l'*« approfondissement de la coopération et de la complémentarité entre l'industrie de la coutellerie des villes de TANDIL et de THIERS »* ;
- **Considérant** qu'à ce titre, une subvention de 65 000,00 euros est accordée à la Ville de THIERS, comprenant une première tranche de réalisation en 2025, pour permettre à une délégation de participer au salon Afilada des 29 et 30 novembre 2025, avec un premier versement de subvention de 5 000,00 euros ;

Les couteliers pressentis pour y participer sont :

- Dominique CHAMBRIARD, représentant de la Confrérie du couteau de THIERS ;
- Quentin FESSELET, artisan coutelier de l'Atelier du Moment ;

Le déplacement se déroulerait du 26 novembre au 3 décembre 2025 (dates à affiner) ;

Seront pris en charge grâce au financement du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

- Les billets d'avion aller-retour LYON / BUENOS-AIRES, ainsi que les liaisons avec LYON et TANDIL, représentant une enveloppe prévisionnelle de 4 000,00 euros ;
- L'hébergement et la restauration de la délégation pendant le séjour, représentant une enveloppe prévisionnelle de 1 000,00 euros ;

Ces dépenses seront prises en charge par le budget PRINCIPAL de la Commune de THIERS et les crédits budgétaires seront inscrits en conséquence ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** le principe d'une prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration d'une délégation thiernoise, composée de deux couteliers, pour participer au salon Afilada des 29 et 30 novembre 2025 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Catherine PAPUT

Le Maire,


Stéphane RODIER

